

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 » soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 17 Septembre.

Plusieurs journaux assurent que M. Albert Grévy, en ce moment à Mont-Sous-Vaudrey, irait passer quelques jours à Besançon, et que son voyage n'aurait d'autre but que de lui permettre de prononcer, soit dans une réunion privée, soit à l'issue d'un banquet qui lui serait offert par ses amis politiques, une justification de sa conduite en Algérie.

Cette nouvelle, d'après les renseignements puisés à une excellente source, n'a pas le moindre fondement. Il y a lieu de croire, au contraire, que M. Albert Grévy évitera de prononcer le moindre discours avant la convocation des Chambres. Jusqu'à cette époque, M. Albert Grévy ne quittera point Paris.

M. Albert Grévy attendra que la nouvelle Chambre ait prononcé sur les événements d'Algérie. Le gouverneur général croit que, d'ici à la convocation, les affaires auront pris une nouvelle tournure et que les opérations militaires dans le sud Oranais seront en bonne voie.

Si cette amélioration se réalise, le gouverneur général espère ainsi sauver sa situation, et pouvoir réintégrer son poste. C'est dire que M. Albert Grévy ne songe pas et n'a jamais songé à donner sa démission.

Cependant quand on examine la conduite de cet homme politique, on ne peut que former le souhait de lui voir cesser ses hautes fonctions.

En ce qui concerne la Tunisie, de nouvelles mesures ont été arrêtées. Les dernières dépêches reçues au ministère de la guerre, donnent l'assurance que le général Sabattier a repoussé les insurgés, malgré l'énorme supériorité de leur nombre.

Les journaux anglais, mieux informés que les nôtres sur des sujets qui les touchent cependant beaucoup moins, annoncent que les troupes campées à Laghouan et placées sous les ordres du général Sabattier auraient soutenu deux jours durant les assauts acharnés et réitérés de contingents rebelles dix fois supérieurs en nombre.

Les insurgés auraient été fiévreusement repoussés après avoir essuyé des pertes considérables.

La colonne Correard, renforcée, est partie de Hamman-Ellis et se dirige en toute hâte vers Laghouan.

Il se confirme que l'entente est complète entre les cabinets de Paris et de Madrid au sujet des indemnités dues aux familles espagnoles de Saïda.

M. de Arellano, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, est parti il y a quelques jours, porteur des propositions définitives faites par le gouvernement français.

Le gouvernement de Madrid a accueilli avec empressement les propositions françaises et l'on peut considérer l'affaire comme définitivement réglée à la satisfaction des deux pays.

On attend à Paris M. de Arellano qui rapportera sans doute l'adhésion officielle de son gouvernement. Le succès des négociations sera annoncé aux Cortès qui se réuniront le 20.

Il est probable que des objections se produiront à la tribune française quand M. Barthélemy Saint-Hilaire déposera le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour indemniser les victimes de Saïda.

L'attitude de la presse espagnole pendant les négociations a été très fâcheuse.

Une réunion des membres de l'Union Républicaine aura lieu prochainement à Paris sous la

présidence de M. Gambetta, pour examiner les conditions dans lesquelles pourra se former la nouvelle majorité.

Tous les membres du bureau actuel de l'Union républicaine et les anciens membres du bureau seront convoqués à cette assemblée.

Dans cette réunion, sera discutée la question de savoir quand et comment il faudra convoquer la réunion plénière de tous les groupes de la gauche pour se concerter sur un programme commun et sur la conduite à suivre durant la prochaine législature.

M. Gambetta profitera vraisemblablement de cette occasion pour répondre aux invites de ceux qui l'engagent à se jeter du côté de la gauche et à exclure de la nouvelle majorité le groupe dit radical et qui a pour membres principaux MM. Floquet et Alain-Targé.

M. Gambetta affirmera la nécessité de maintenir intacte et unie l'Union républicaine dont le programme est accepté indéfectiblement par tous ses membres.

L'occupation de Sousse.

Nous avons reçu de Sousse quelques renseignements sur la manière dont l'occupation s'est effectuée, et nous nous empressons de les faire connaître. Les troupes destinées à occuper Sousse sont arrivées en rade de la Goulette, dans la matinée du 9 septembre par deux paquebots de la Compagnie transatlantique et le Tarn de la marine militaire. Le général Logerot immédiatement informé, est venu s'entendre avec l'amiral Conrad, qui devait diriger le débarquement.

L'amiral partit le soir avec *La Galissonnière*, corvette cuirassée, qui porte son pavillon ; *l'Alma*, le *Tarn* et les deux paquebots.

Dans la nuit, la division navale franchit les

cinquante lieues qui séparent Tunis de la rade de Sousse. Bien que l'on eût la presque certitude de ne pas rencontrer de résistance, toutes les précautions étaient prises pour débarquer de vive force, s'il l'avait fallu.

Mais on était réellement arrivé au moment opportun : précédemment la protection des armes françaises n'était pas encore désirée par les habitants de Sousse ; plus tard, on eût sans doute trouvé les sentiments de la population modifiés par les excitations de l'extérieur.

Quoi qu'il en soit, les trois bataillons d'infanterie et la batterie de montagne que commandait M. le colonel Moulin furent mis à terre sans difficultés et furent même accueillis par une députation de notables ayant à sa tête le gouverneur militaire Baccouch. Harangé en arabe ; M. le colonel Moulin répondit dans la même langue ce qui produisit un excellent effet sur les délégués.

Nos troupes sont à Sousse dans les meilleures conditions, le cantonnement est vaste sain et aéré ; la place est facile à garder.

Par cette occupation, le littoral est moins soumis à l'influence hostile de la ville importante de Kairouan, distante de 60 kilomètres environ.

(Le Parlement).

Le bruit court dans un grand nombre de journaux que le 17^e corps d'armée va être mobilisé et que c'est pour cela, qu'il ne fait pas les grandes manœuvres cette année.

Nous recevons à ce sujet des renseignements qui nous représentent ces bruits, non seulement comme tout à fait inexacts, mais même comme dénués de toute vraisemblance.

En effet, aux termes de la loi, le ministre ne peut mobiliser isolément un corps d'armée ; l'appel des réserves ne peut avoir lieu que suc-

mis. Signez cet acte par lequel vous vous engagez à ne plus prétendre à aucun pouvoir sur mademoiselle Marguerite, à ne vous jamais montrer ni en Angleterre ni en Suisse, et je vous s'engagerai à mon tour un engagement, qui vous garantira contre toute poursuite judiciaire. Signez !

Obenreizer prit la plume et signa.
Il reçut à son tour l'engagement dont lui avait parlé Bintrey. Après quoi, il se leva, mais sans faire aucun mouvement pour quitter la chambre. Il demeurait debout regardant Maître Voigt avec un sourire étrange ; une lueur sombre jaillait de son ciel nuageux.

— Qu'attendez-vous ? — fit Bintrey.

CHAPITRE XX

LA RECONNAISSANCE

— Obenreizer montra du doigt la porte brune.
— Rappelez-les, — dit-il. — J'ai quelque chose à dire en leur présence avant de me retirer.

— Ma présence, à moi, ne suffit-elle pas à vous satisfaire ? — riposta l'Anglais, — je refuse de les rappeler.

Obenreizer se tourna vers Maître Voigt.
— Vous souvenez-vous d'avoir eu jadis un client anglais du nom de Vendale ? — lui demanda-t-il.

DICKENS.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(48) du 17 septembre 1881.

L'ABIME

— Je va's vous le dire, répliqua froidement Bintrey.

Parce qu'elle soupçonnait qu'une querelle très-sérieuse avait dû avoir lieu entre vous et Vendale et qu'on la lui avait cachée ; parce qu'elle vous croyait — et avec raison — capable de servir vos intérêts et de satisfaire vos pressentiments par un crime. Aussitôt après votre départ, elle s'adressa à ce Joey que vous connaissez, afin de savoir ce qui s'était passé entre vous et son maître. Un accident fort ordinaire arrivé à Vendale dans ses caves avait éveillé chez cet homme une superstition ridicule ; il était frappé de l'idée que Monsieur Vendale mourrait de mort violente. Votre nièce lui arracha cette prédiction insensée qui porta ses propres craintes à leur comble. Aussitôt Joey eut conscience du mal qu'il venait de faire, il se condamna lui-même à la seule expiation qu'il pouvait offrir : « Si mon maître est en danger, » dit-il à Mademoiselle Marguerite, « il est de mon devoir d'aller à son secours, et encore plus de veiller sur vous. » Ils

se mirent donc en route tous les deux...

C'est la première fois, Monsieur Obenreizer, qu'une superstition a servi à quelque chose. Cette terreur qui paraît sans fondement, a décidé votre nièce à entreprendre ce voyage et l'a conduite à sauver la vie à ce qui qu'elle aimait. Jusqu'ici me comprenez-vous ?

— Jusqu'ici, je vous comprends.
— La première connaissance de votre crime, — poursuivit l'Anglais, — me parvint par une lettre de mademoiselle Marguerite, et tout ce qu'il me reste à vous faire savoir, c'est que son amour et son courage surent retrouver votre victime. Elle mit toute son énergie à rappeler monsieur Vendale à la vie. Tandis qu'il était mourant, soigné par elle à Brietz, elle m'écrivait pour me prier de me rendre auprès de lui. Avant mon départ, j'avertis madame Dor de ce que je venais d'apprendre ; je lui dis que mademoiselle Obenreizer était en sûreté et que je connaissais le lieu de sa retraite. La bonne dame, à son tour, m'informa qu'une lettre était arrivée pour votre nièce, et qu'elle avait reconnu votre écriture. Je m'en emparai et pris des arrangements pour que tous ces choses qui suivraient me fussent remises. Arrivé à Brietz, je trouvai monsieur Vendale hors de danger, et je m'employai tout de suite à hâter le jour où je pourrais régler enfin mes comptes avec vous... Je savais que Defresnier et Compagnie s'étaient séparés de vous sur de certains soupçons ; je le savais mieux que personne, car ils n'ont agi que sur des renseignements particuliers que je leur avais fait passer. Vous ayant donc légué tout

d'abord de votre honorabilité menteuse, il me restait à vous arracher votre autorité sur mademoiselle Marguerite. Pour atteindre ce but, je n'ai pas connu de scrupules. C'est en parfaite sûreté de conscience que j'ai censé le piège sous vos pas et dans l'ombre, et, faut-il l'avouer, j'ai même éprouvé une certaine satisfaction professionnelle à vous battre avec vos propres armes. Par mon ordre, on vous a soigneusement caché jusqu'à ce jour tout ce qui s'était passé depuis deux mois. C'est ma main, invisible, mais toujours active, qui vous a amené ici par degrés. Je ne voyais qu'un seul moyen de faire tomber d'un seul coup cette assurance diabolique qui, jusqu'à présent, a fait de vous un homme redoutable. Ce moyen, je l'ai employé... Maintenant, il ne nous reste plus qu'une chose à faire ensemble, une seule, Monsieur Obenreizer.

Ce disant, Bintrey tira de son sac à dépêches deux feuilles de papier couvertes de caractères pressés où l'on reconnaissait le grimoire légal.

— Voulez-vous rendre la liberté à votre nièce ? — reprit-il. — Vous avez commis une tentative d'homicide, un faux, et vol. Nous avons les preuves irrécusables. Si vous subissez une condamnation infamante, vous savez aussi bien que moi ce qu'il adviendra de votre autorité de tuteur. Personnellement, j'aurais mieux aimé le parti le plus violent pour nous débarrasser de vous ; mais on ne fait valoir à mes yeux mille considérations auxquelles je ne saurais point résister. Donc, j'aurais bien raison de vous dire que cette entrevue devait se terminer par un compro-

cessivement sur tout le territoire, par classe tout entière et en commençant par la plus jeune.

En second lieu, si les manœuvres du 17^e corps d'armée n'ont pas lieu cette année, cela tient à l'épidémie de fièvre typhoïde qui règne en ce moment sur les chevaux des régiments de la 17^e région.

Le nombre d'attelages que l'artillerie et le train pouvaient mettre en ligne, en raison de cette circonstance, ont été absolument insuffisants pour fournir les éléments nécessaires à des manœuvres combinées des trois armes.

Cette mesure prise sur l'initiative du commandant du 17^e corps d'armée est, de plus, entièrement dans l'intérêt de la population; car les chevaux contaminés enissent pu répandre l'épidémie dans toute la contrée. Cette crainte a même préoccupé plusieurs conseils généraux qui, dans leur dernière session, ont émis le vœux que les régiments où la maladie régnait ne fussent pas déplacés de leurs garnisons pour les manœuvres.

Le 17^e corps d'armée

Le 17^e corps a son siège à Toulouse: il est commandé par le général de division Appert.

Chef d'Etat-major: Caffarel, colonel d'artillerie. Colonel Tourret, directeur supérieur du génie (17^e et 18^e corps), à Bordeaux.

Rosignol, intendant militaire du corps d'armée de Toulouse.

COMPOSITION DU CORPS. — *Infanterie* — 33^e division. — Général Lewal (Montauban). — 65^e brigade. — Général Minot (Agen). — 9^e de ligne. Colonel Fermier de Violet (Agen). — 20^e de ligne. — Colonel Denis (Montauban et Marmande). — 66^e brigade. — Général Vilain (Cahors). — 7^e de ligne. — Colonel Tarayre (Cahors). — 11^e de ligne. — Colonel Lécuse (Montauban). — 34^e division. — Général de Loverdo (Toulouse). — 67^e brigade. — Général Carré de Busserole (Toulouse). — 59^e de ligne. — Colonel Le Corbeiller (Toulouse). — 83^e de ligne. — Colonel de Coulange (Toulouse et St-Gaudens). — 68^e brigade. — Général Bluen (Auch). — 88^e de ligne. — Colonel Delpech (Auch et Mirande). — 126^e de ligne. — Colonel Dumenjou (Pamiers et Foix). — 29^e bataillon de chasseurs à pied. — Commandant Robillard (Castelsarrasin).

Cavalerie. — 17^e brigade. — Général Warnet (Montauban). — 11^e dragons. — Colonel des Hauts-Camps (Montauban). — 13^e chasseurs. — Colonel de la Roque (Auch).

Artillerie. — 17^e brigade. — Général Déjean (Toulouse). — 18^e régiment. — Colonel d'Haranquier de Quincrot (Toulouse). — 23^e régiment. — Colonel Rey (Toulouse).

Génie. — 17^e bataillon à Montpellier.

Train des équipages militaires. — 17^e escadron, commandant Moineville (Montauban). — 47^e section de secrétaires d'état-major et du recrutement, à Toulouse. — 17^e section de commis et d'ouvriers militaires d'administration, à Toulouse. — 47^e section d'infirmiers militaires, à Toulouse.

Gendarmerie. — La 17^e légion à Toulouse, comprend les compagnies de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers.

La 17^e légion bis, à Agen, comprend les compagnies du Lot-et-Garonne, du Lot et du Tarn-et-Garonne.

La 17^e région comprend, en outre, huit régiments territoriaux d'infanterie:

129^e à Agen. — 130^e à Marmande. — 131^e à Cahors. — 132^e à Montauban. — 133^e à Toulouse. — 134^e à Foix. — 135^e à Mirande. — 136^e à St-Gaudens.

La cavalerie territoriale se compose de: 17^e dragons à Montauban. — 17^e chasseurs à Auch. — 17^e d'artillerie à Toulouse. — 17^e bataillon du génie à Montpellier. — 17^e escadron du train des équipages à Montauban.

Les élections Sénatoriales

A peine la nouvelle Chambre est-elle nommée qu'il va falloir songer au renouvellement par tiers du Sénat. Le premier renouvellement de ce genre a eu lieu le dimanche 5 janvier 1879. Cette date servira désormais de point de départ pour les renouvellements analogues qui se feront de trois ans en trois ans. Le prochain aura lieu le 8 janvier 1882. De sorte que le Sénat sera renouvelé pour l'ouverture de la session normale qui est fixée au 10 janvier 1882. Mais on sait que le renouvellement du Sénat doit être précédé de la convocation des conseils municipaux pour l'élection des délégués sénatoriaux. Cette convocation a précédé de deux mois et demi l'élection des sénateurs lors du premier renouvellement; elle a eu lieu, en effet, le 27 octobre 1878, alors que les sénateurs n'ont été nommés que le 5 janvier 1879.

Ce délai avait été jugé nécessaire pour donner à la période électorale un délai suffisant. Il est

donc probable qu'il en sera de même cette année, et que les conseils municipaux seront convoqués dans le courant d'octobre et au plus tard dans la première semaine de novembre, pour élire leurs délégués.

Ajoutons qu'avant de se séparer, les Chambres ont voté, sur la demande du gouvernement, un crédit de 300.000 fr. pour payer aux délégués municipaux l'indemnité qui leur est due à l'occasion de l'élection des sénateurs.

Informations

Le *Télégraphe* affirme que le gouvernement s'occuperait de choisir le successeur de M. Albert Grévy, dont la démission serait définitive. Il est très sérieusement question, dit-il, du général Chanzy. Le choix d'un général s'expliquerait par plusieurs motifs, par considération pour M. Albert Grévy, et surtout parce que la situation de notre colonie paraît commander cette mesure.

Nous avons annoncé hier que les négociations entre la France et l'Angleterre en vue du renouvellement du traité de commerce seraient reprises à Paris, lundi prochain 19 septembre. On dit que le gouvernement français accorderait la prorogation du traité existant pour une période de trois mois, et que, de son côté, le gouvernement anglais aurait fait quelques concessions. Quelques-uns des personnages anglais qui ont pris une part active au commencement de ces négociations sont déjà arrivés à Paris. Ils ont été reçus, par le ministre du commerce.

M. Camescasse, préfet de police, a quitté Paris, se rendant à Brest jeudi, où il doit présider un banquet que ses électeurs lui offrent.

Le nouveau voyage de M. Gambetta en Normandie est donné comme chose définitivement arrêté. M. Gambetta ira à Rouen, le 16 octobre et, de là, descendrait la Seine jusqu'au Havre.

On mande de Strasbourg, 15 septembre: *La Presse d'Alsace et de Lorraine*, organe de la protestation, a été supprimée.

LE RENGAGEMENT DES SOUS-OFFICIERS

Le ministre de la guerre vient d'adresser, aux commandants de corps d'armée, une circulaire relative à l'application de la loi du 23 juillet 1881, sur le rengagement des sous-officiers.

On sait que l'article 6 de la loi accorde une haute paye de 0 fr. 70 aux sous-officiers rengagés ou commissionnés qui justifieront de quinze années de service.

Le ministre a décidé que cette haute paye sera payée aux intéressés, à partir du 23 juillet 1881, date de la promulgation de la loi, et, à partir de la même date, aux musiciens commissionnés qui jouissent encore transitoirement des avantages et allocations, acquis aux sous-officiers, à la condition qu'ils aient servi, comme ces derniers, pendant quinze ans.

La circulaire règle en outre le droit à l'indemnité de quinze francs par mois alloués en principe au sous-officier autorisé à loger en ville.

Cette indemnité sera payée mensuellement. Elle sera acquise à partir du jour où le sous-officier, autorisé à loger en ville par application de la loi précitée du 23 juillet, cessera d'occuper un local dans les bâtiments militaires; elle sera due pour toutes les journées passées, même en position d'absence régulière, pourvu que l'intéressé reste titulaire de sa résidence, ou, dans le cas contraire, jusqu'à l'expiration de la quinzaine durant laquelle aura lieu la notification du changement de position de l'unité à laquelle il appartient, et pour la quinzaine suivante.

Dans le cas où un sous-officier aura à se déplacer pour le service, l'indemnité de logement lui sera acquise pour la durée de ce déplacement, quand même, durant cette période, il aurait été logé aux frais de l'État.

Il a été décidé en outre que le sous-officier qui, après avoir contracté un rengagement de moins de cinq ans, en contractera un second destiné à compléter la durée des cinq ans, aura droit sur l'indemnité de 2,000 fr. à une part

proportionnelle à la durée de ce second rengagement et aux intérêts de cette part proportionnelle, à partir du jour où commencera son second rengagement.

Toutefois, conformément aux dispositions de la loi, il ne pourra recevoir aucune somme à titre de première mise d'entretien pour ce second rengagement.

Enfin rappelons qu'un décret en date du 1^{er} août a alloué la solde d'absence aux sous-officiers rengagés ou commissionnés qui obtiendront des permissions. C'est là une heureuse innovation et un acte de justice qui sera favorablement accueilli par l'armée.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

M. Gustave Graux, préfet du Lot, est arrivé à Cahors et a pris possession de son poste.

Subventions accordées aux Communes

M. le ministre de l'Instruction publique a accordé à la commune:

de Padirac	un secours de	900 ^f pour maison d'école.
Luzac	id.	1,000 ^f id.
Autoire	id.	600 ^f id.
Belmont	id.	6,000 ^f id.
Girac	id.	7,700 ^f id.
Flaujac	id.	5,500 ^f id.
Cremps	id.	300 ^f id.
Carayac	id.	1,000 ^f id.
Frayssinet-le-Gélat	id.	4,700 ^f id.
Espédaillac	id.	2,200 ^f id.
Quissac	id.	4,500 ^f id.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.

Les examens d'entrée à la Ferme-École du Montat, ont eu lieu le 14 de ce mois.

Le Jury était composé de MM. Gustave Heuzé, Inspecteur général de l'agriculture; Cambres, président du Conseil général du Lot; Andurand-Rolland, propriétaire-agriculteur à Cajarc; Valette, propriétaire-agriculteur à Labastide-Marnhac. Les candidats examinés étaient au nombre de 54 et âgés de 16 à 19 ans. Presque tous sont fils de propriétaires agriculteurs. C'est avec la plus vive satisfaction que le Jury a constaté l'élévation progressive de l'instruction primaire chez tous les candidats. Voici par ordre de mérite la liste des vingt candidats qui seront proposés à M. le Ministre de l'Agriculture comme élèves titulaires:

1. Pauzié (Auguste-Désiré), de la Guépie (Tarn).
2. Pons (Jean), de Labastide-Marnhac.
3. Audès (Jean), du Montat.
4. Carbonel (Jean-Jules), de Caniac.
5. Barriéty (Antoine), d'Arcambal.
6. Burg (Louis), de Carnac Rouffiac.
7. Darnis (Henri), de Reilhaguet.
8. Vialard (Augustin), de Cézac.
9. Mombrou (Antoine), de Castelnaud.
10. Bès (Jean), de Castelnaud.
11. Pénaveyre (Jean), de Puylaroque (Tarn-et-Garonne).
12. Barry (Pierre), de Cahors.
13. Coudere (Urbain), de Beamat.
14. Delfour (Firmin), de St-Sauveur.
15. Arbus (Jules), de St-Martin-de-Vers.
16. Gibrat (Antoine), de St-Bressou.
17. Laforgue (Alexis-Pierre), de Larroque (Hautes-Pyrénées).
18. Borredon (Antoine), de Mercuès.
19. Moles (Jean-Louis), de Pern.
20. Caniac (Pierre), de Corn.

Les examens terminés, on a procédé devant un public nombreux, à la pose du buste que les anciens élèves de la Ferme-École ont offert, au mois de mai dernier, à leur ancien directeur M. Célarié. Après une touchante allocution de M. Cambres, président du Conseil général, vivement applaudie par les assistants, M. Gustave Heuzé a pris la parole et s'est exprimé en ces termes:

Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir assister à la cérémonie qui vous rassemble ici, parce que cette réunion a pour cause principale une dette de reconnaissance, une touchante et louable manifestation du cœur. Cette félicité restera profondément gravée dans mon esprit; elle me

rappellera que les élèves de la Ferme-École du Montat, n'ont pas oublié l'instruction qu'ils y ont puisée et la bienveillante sollicitude avec laquelle M. Célarié s'est toujours préoccupé de leur avenir.

C'est pour témoigner leur respectueuse admiration et leur profonde gratitude à leur ancien et très respecté Directeur, qu'ils lui ont offert son buste que nous saluons aujourd'hui sur le lieu même du théâtre de ses travaux, et qui doit transmettre aux générations futures sa physionomie riante, intelligente et franche.

Ce buste fait par M. Calmon, de Cahors, sculpteur qui grandit chaque année dans l'estime de tous, est réellement l'image vivante du fondateur de la Ferme-Ecole du Montat. C'est bien, en effet, M. Célarié avec son sourire affable, son visage sur lequel se réfléchissent une âme droite et sympathique, un cœur noble et généreux, c'est bien l'homme du progrès agricole, ami de l'enfance et bienveillant pour tous.

En acceptant, il y a trente-quatre ans, l'une des Fermes-Ecoles fondées en France en vertu de la loi sur l'enseignement agricole, loi qui fut votée le 5 octobre 1848, M. Célarié s'est acquis des droits à l'estime de tous les agriculteurs. Disons-le bien haut: à cette époque, dans notre patrie, l'instruction primaire n'avait point encore répandu largement ses bienfaits, et il fallait aimer la jeunesse pour s'imposer la difficile mission d'instruire des jeunes villageois et conserver l'espérance qu'on leur faisait entrevoir des conquêtes agricoles à faire dans les situations les plus difficiles. On ne peut méconnaître aujourd'hui que l'adolescent est toujours plus rebelle à l'éducation intellectuelle que l'enfant.

Certes, éclairer par l'instruction des intelligences encore incultes pour ainsi dire et déjà âgées, c'est accomplir une tâche très-ingrate qui exige beaucoup de dévouement et d'abnégation; mais qui honore et grandit l'homme qui veut bien l'accepter dans le but de hâter les progrès de l'agriculture.

Durant sa longue et habile direction, M. Célarié, dont l'âge n'a ralenti ni l'ardeur, ni la mémoire, a su conquérir l'estime et l'amitié vraie d'un grand nombre de savants et de praticiens, par son savoir éclairé et son dévouement à ses devoirs, par les services incontestés qu'il a rendus à l'agriculture quercynoise. Les excellents élèves qu'il a formés en grand nombre et qui sont aujourd'hui aux prises avec le métier, soit dans les champs, soit dans les jardins, lui font le plus grand honneur. C'est ce remarquable succès qui lui a valu, en 1858, la croix de la Légion d'honneur et qui fut cause que la Société nationale d'agriculture le nomma l'un de ses correspondants.

Mais il n'a pas suffi à M. Célarié de constater avec la plus vive et la plus sincère satisfaction que l'Ecole pratique qu'il avait fondée au Montat progressait d'année en année aux applaudissements des amis de l'agriculture; il a voulu aussi prouver par l'exemple qu'une pratique intelligente, éclairée et prudente permet toujours aux cultivateurs de triompher des obstacles les plus difficiles et les plus ardu. Aussi est-ce avec la joie la plus vive que ses élèves et ses admirateurs les plus dévoués applaudirent quand la Prime d'honneur lui fut décernée en 1865.

Ces grandes récompenses, si dignement méritées, ont couronné une vie d'énergiques efforts, de labeurs opiniâtres, d'abnégation sans égale et de dévouement au bien public, mais elles l'ont très certainement mieux ému que le souvenir de profonde gratitude qu'un très grand nombre de ses élèves lui témoignèrent d'une manière si touchante, en présence d'hommes très-recommandables à divers titres pendant la durée des grandes assises agricoles de la région, qui se tinrent à Cahors, au mois de juin dernier.

A cette époque, M. Célarié n'était plus officiellement directeur de la Ferme-Ecole du Montat, parce qu'il avait confié, avec l'assentiment de M. le Ministre de l'agriculture, la direction de cet Etablissement à M. Dufour, dont l'intelligence, les connaissances pratiques et scientifiques, le zèle et le dévouement sont au-dessus de tous éloges. En confiant à son gendre la direction de la Ferme-Ecole du Montat, M. Célarié a fait droit aux vœux de ses amis les plus sincères. Ne l'oublions pas, Messieurs, il y a dans la vie de l'homme qui a vécu dans une incessante activité, un mo-

ment où il doit cesser tout travail, afin de jouir, dans une douce quiétude d'esprit et au milieu d'enfants qui l'aiment avec tendresse et le vénèrent, d'une existence tranquille et heureuse. Puisse le ciel accorder encore une longue existence à M. Célarié et lui permette de voir chaque année, à pareille époque, de nombreuses familles réclamer de la Ferme-Ecole les lumières agricoles qui font défaut à leurs enfants.

Mais la vie de l'homme n'est pas indéfinie. Si un jour donné le vénéré fondateur de l'École du Montat n'est plus là parce que Dieu l'aura appelé au nombre des élus qu'il choisit parmi ceux qui ont été utiles ici-bas à l'humanité, les nouveaux élèves, en entendant raconter son existence si bien remplie et si digne d'être signalée comme exemple, pourront aisément contempler son image et reconnaître que le fondateur de la Ferme-Ecole du Lot était bien digne de toutes les vives et sincères sympathies que son activité, ses connaissances agricoles et la bonté de son cœur ont su inspirer à tous ceux qui l'ont connu soit comme directeur, soit comme homme privé.

Je disais au commencement de cette très courte esquisse des éminents services rendus à l'agriculture par M. Célarié, que c'est avec la plus vive émotion que j'assistais à la pose de son buste dans la cour du domaine du Montat. Je manquerais à mes propres sentiments si je n'adressais pas à tous les élèves et au personnel de la Ferme-Ecole, mes plus sincères compliments ou, pour mieux dire, un tribut d'éloges. J'aime que l'homme n'oublie pas les devoirs qu'il doit remplir; j'aime qu'il n'efface pas de son esprit et de son cœur et le souvenir et la reconnaissance. Et lorsqu'il manifeste ces beaux sentiments sans éclat, sans vanité, sans ostentation et d'une manière simple et touchante, je crie bravo! et j'invite ceux qui m'environnent à se joindre à moi pour lui adresser mes félicitations les plus chaleureuses. Vous serez de mon avis, je n'en doute pas, Messieurs, et, par vos acclamations unanimes, vous applaudirez les élèves qui ont payé une dette de reconnaissance avec une spontanéité qui les honore, et vous félicitez l'excellent et sympathique fondateur de la Ferme-Ecole du Montat pour le solennel hommage qu'ils lui ont fait et qu'il est si digne de recevoir.

Cette allocution, chaleureusement applaudie à diverses reprises, a terminé cette petite fête qui a vivement ému M. Célarié et sa famille, et dont les assistants et les élèves de la Ferme-Ecole garderont longtemps le souvenir.

Tous les amis de M. Célarié, et ils sont nombreux dans le département, s'associeront de tout cœur aux souhaits si bien exprimés par M. l'Inspecteur général Heuzé, et seront heureux de joindre leurs félicitations à celles qu'a déjà reçues le digne et savant fondateur de la Ferme école du Lot.

Un nouveau détachement du 7^e de ligne est parti jeudi pour l'Algérie. On a pris huit hommes par compagnie pour compléter l'effectif du bataillon qui tient depuis quelque temps garnison en Afrique.

Les nommés Galtié Guillaume, instituteur à Bétaille, Malaurie Joseph, tonnelier à Pradines, et Galtié Louis, répétiteur au Lycée de Cahors, ont trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'ils se sont empressés de déposer au bureau de police pour être à la disposition du légitime propriétaire.

Le ministre de la justice vient d'envoyer une circulaire aux procureurs généraux leur signalant une décision récente du comité d'hygiène publique, à la suite de laquelle il y a lieu de poursuivre le commerce des vins contenant une quantité de sulfate de potasse supérieure à celle de 2 grammes par litres. La quantité de 2 grammes peut seule être tolérée sans danger pour la santé des consommateurs.

On s'est occupé, au ministère de la guerre, de l'enseignement du tir dans les écoles, et un crédit de un million a été accordé pour la fabrication des fusils nécessaires; ils sont d'un petit modèle et d'un poids moins lourd que

ceux de l'armée.

Un certain nombre pourront être livrés dans le courant du mois d'octobre prochain afin que, dès la rentrée des classes, on puisse commencer les exercices pour l'enseignement du tir.

La distribution de ces armes se fera dans la proportion de trois à chaque école deux pour la pratique du tir et un pour la démonstration du mécanisme.

L'envoi des fusils sera fait dans chaque département à l'Inspecteur d'Académie, qui se chargera à son tour d'en faire la répartition aux instituteurs.

Un grand nombre de pièces neuves de un franc, portant le millésime de 1871, viennent d'être lancées dans la circulation.

Ces pièces neuves étaient restées depuis dix ans dans les caves de la Banque de France.

Il est interdit aux fabricants de boîtes de conserves alimentaires de pratiquer les soudures à l'intérieur des boîtes, et de se servir pour la confection des dites boîtes d'autres fers-blancs que celui étamé à l'étain fin.

Les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal compétent, pour être punis conformément aux lois.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira de Villeneuve-sur-Lot, le Samedi 24 septembre à 5^h30 m.

de Cahors.	id.	à 4 40 m
de Monsempron-Libos	id.	à 6 21 m.
de Miremont.	id.	à 6 25 m.
du Buisson.	id.	à 8 " m.
de Bergerac.	id.	à 9 16 m.

et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

De Cahors Fumel et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe... 18 ^{fr}	Par place aller et retour compris
		3 ^e Classe... 12 ^{fr}	
De Villeneuve-sur-Lot, Le Got et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe... 15 ^{fr}	
		3 ^e Classe... 10 ^{fr}	
De Belvès Miremont Bergerac, et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe... 13 ^{fr}	
		3 ^e Classe... 9 ^{fr}	

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le Samedi 1^{er} octobre à 10 h. du matin.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 10 au 17 septembre 1881.

Naissances.

- Rigal, Rose, Louise, rue Nationale, 2.
- Sambat, Marie, grande Barre, 49.
- Terret, Nancy, à Cavaniès.
- Iches, Louis, rue du Bousquet, 12.
- Debert, Albert, à Labarre.
- Alchié, Marie, rue de la Mairie, 8.
- Arbouys, Pierre, à Cabessut.
- Thiona, Ferdinand, (naturel reconnu), place St-Maurice, 12.

Décès.

- Campagne, Marie, ménagère, 67 ans, (hospice).
- Ilbert, Jean, 2 ans, rue Lastié, 11.
- Le Camus, Maurice, chanoine, 83 ans, à Cabessut.
- Carriol, Edouard, 3 ans, rue Nationale.
- Calvet, Jean, cultivateur, 76 ans, rue des Soubirous, 15.
- Capelle, Pétronille, s. p., 78 ans, rue des Maures.
- Noël, Joachim, s. p., 17 ans, à la Peyre-Quillade.
- Tourriol, Jean, 13 jours, rue du Piot.
- Estandol, Laurence, 11 mois, rue Lastié, 7.

Dernières Nouvelles

Venise, 15 septembre.

L'inauguration du congrès géographique a eu lieu ce matin.

Les ministres de la marine et de l'Instruction publique, un grand nombre sénateurs et de députés, et le commissaire du Congrès étaient présents.

M. de Lesseps a prononcé un discours très applaudi dans lequel il a retracé le progrès de la géographie aux diverses époques. L'orateur a fait l'éloge des grands explorateurs italiens et vénitiens.

Il a constaté l'émancipation des esprits du dix-huitième siècle et a ajouté « Aujourd'hui le

progrès n'est pas dans les mains des gouvernements, mais dans celles de la nation. » Le syndic a ensuite pris la parole pour remercier les membres du Congrès.

Un de nos compatriotes, M. Paul Armand, professeur au Lycée de Marseille, assiste à ce Congrès comme délégué de la Société de Géographie de Marseille, dont il est le Secrétaire général.

Le duc de Fernan Nunez, ambassadeur d'Espagne, remettra demain à M. Barthélemy Saint-Hilaire la réponse du gouvernement de Madrid, touchant les propositions françaises relatives aux indemnités de Saïda.

Le Temps publie une circulaire du général Blot aux commandants de corps d'armée. Dans cette circulaire le chef d'Etat-major général, prescrit que tous les bataillons détachés ou à détacher en Tunisie et en Algérie, soient portés à l'effectif de 600 hommes cadres compris.

La circulaire décide que la classe de 1876 concourra à la formation de cet effectif.

La mesure en question s'applique naturellement à toutes les armes.

Les nouvelles de Laghouan sont meilleures. La colonne Sabattier se meut librement au milieu des insurgés qui tournaient autour d'elle comme une nuée de vautours. Elle se bat chaque jour et inflige des pertes considérables à l'ennemi.

Un des fils du Kaïd, Ali-ben-Kalifa, chef des insurgés, aurait été trouvé parmi les morts du combat Negrin.

Bourse de Paris

Cours du 17 septembre.

Rente 3 p. %	85 00
— 3 p. % amortissable	87.25
— 4 1/2 p. %	112.75
— 5 p. %	416 75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 17 septembre 1881.

Le marché est hésitant, chaque reprise amène des réalisations et une partie du terrain conquis est presque immédiatement reperdu. Sur nos rentes la hausse rencontre plus de résistance que la baisse; le 5 0/0 est encore une fois revenu au-dessous de 116 et fait 115.90, le 3 0/0 est à 85.35, l'Emprunt à 85.60, l'Amortissable à 86.70.

La tendance est beaucoup meilleure sur les institutions de crédit que sur nos fonds publics la Banque de France est à terme, tout près de 6.500; le comptant suit difficilement. On demande le Crédit Foncier, la Banque de Paris, la Banque Nationale, la Générale, la campagne de hausse à outrance se poursuit sans interruption sur l'Union et son groupe.

Le Nord s'est élevé jusqu'à 2 095; les autres Chemins français sont calmes.

Le Suez qui avait reculé à 1.850 s'est relevé vers 1.870; les recettes des 8 premiers mois ont dépassé de 5.500.000 fr. celles de 1880. Il s'est produit des réalisations sur le Gaz Parisien, le Panama, la Compagnie Transatlantique Le Télégraphe de Paris à New-York s'est relevé à 320.

Le 5 0/0 Italien est lourd de 89.30 à 80.40; le 5 0/0 Turc que l'on avait revue à 17.70 est retombé à 17.30; l'Egyptienne unifiée est à 383 après 372 et 390.

M. Goujon liquidateur de l'ancienne Société du Petit Journal, informe les porteurs de parts ayant rempli les formalités voulues, qu'à partir du 15 septembre courant, il tiendra à leur disposition les actions au porteur auxquelles ils ont droit. Les certificats nominatifs ne pourront être retirés qu'à partir du 1^{er} octobre prochain.

AVIS

Aux intéressés dans la faillite d'Arsène Delsahut, commerçant en minot, à Gramat.

Le syndic a l'honneur de communiquer qu'il a obtenu du tribunal civil de 1^{re} instance de Gourdon, de prononcer la mise en liquidation des Sociétés en participation ayant existé entre Arsène Delsahut et M. Ferrandet, de Gramat, pour l'entreprise des fournitures de paille de fourrages pour les brigades de gendarmerie du département du Lot, et avec M. Henri Gardarein, négociant à Souillac, pour le commerce des noix. La clôture des opérations de liquidation étant imminente, le syndic invite les tiers qui auraient à faire des réclamations à les produire sans retard, à peine de déchéance.

Il annonce encore, que la date de la cessation des paiements qui avait été fixée au 8 février 1881 par le jugement déclaratif de faillite, a été définitivement reportée au 20 janvier précédent, par autre jugement passé en force de chose jugée et il sollicite tout intéressé à lui signaler les actes et opérations quelconques du failli, qui se seraient accomplis pendant la période suspecte, pour leur faire subir l'appli-

tion des dispositions de l'article 446 du code de commerce.

Gourdon, le 15 septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé : JUSTIN BRASSEL, Syndic.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 4080^e livraison (17 septembre 1881). — Comment j'ai traversé l'Afrique, de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien, par le major Serpa Pinto. — 1877-1878. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Yvan Pranshnikoff et E. Bayard.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 459^e livraison (17 septembre 1881). — TEXTE : Les étapes de Madeleine, par M^{me} C. Colomb. — Le Mot décisif, par J. Girardin. — Les grandes Ecoles de France, par Et. Leroux. — L'Ecole militaire de Saint-Cyr, par Raoul de Rouvère. — Statistique des locomotives. — Notes de voyage en Perse, par E. Duhoussot.

DESSINS : Tofani, F. Régamey, E. Duhoussot. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE

Service Postal et Transport de l'Etat SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 FR.

Siège Social : 10, rue des Pyramides, à Paris

EMISSION de 6.500 OBLIGATIONS 5 % DE 300 FR.

(Jouissance du 1^{er} juillet 1881)

Remboursables au pair en 10 années par tirages au sort et rapportant un intérêt annuel de 15 francs payable par semestre.

SUBVENTION du GOUVERNEMENT FRANÇAIS... 4.500.000 Montant Total des Obligations au taux de Rembours: 1.950.000

GARANTIES :

- 1^o La Flotte et les Immeubles de la Compagnie, représentant plus de 2 millions;
- 2^o Les Recettes provenant du transport des troupes, etc., pour le Gouvernement français;
- 3^o Les Recettes du Commerce (voyageurs et marchandises), se montant annuellement à un million environ;
- 4^o Une Subvention de 500.000 fr. par an accordée par le Gouvernement français pour le service postal pendant 9 années dans la colonie.

Le SERVICE D'INTÉRÊT ET D'AMORTISSEMENT des Obligations émises n'exige qu'une somme annuelle de 250.000 fr.

PRIX D'ÉMISSION :

25 ^{fr}	en souscrivant	Le Coupon de 7 fr. 50 échéant le 1 ^{er} janvier 1882 sera reçu en compte sur le paiement du 30 novembre, le taux d'émission est donc réellement de 280 fr.
62 50	le 5 Octobre.	
100	le 15 Octobre.	
100	le 50 Novemb.	

FR. 287 50

En outre, les Souscripteurs qui libéreront entièrement leurs Obligations le 5 octobre jouiront d'une bonification de 2 fr. 50 par titre et recevront immédiatement des titres définitifs.

En tenant compte de l'intérêt et de la Prime de remboursement, c'est un placement qui ressort à plus de 6 % par An.

La Souscription sera ouverte le 26 Sept. 1881

AU COMPTOIR INDUSTRIEL DE FRANCE et des Colonies

PARIS, 10, rue des Pyramides, PARIS Elle sera close dès que le chiffre de 6.500 Obligations aura été atteint et au plus tard le 5 Octobre.

Les démarches seront faites pour l'admission de ces Titres à la Cote officielle.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS MAINTENANT PAR CORRESPONDANCE

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infailible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements : écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	---	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et par sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Nérac, 1877,
Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Itzhe, 1878,
1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879,
TUILLES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Cauxes, Statues, Pots à fleurs, etc.
Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h.
Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.
ON DEMANDE de bons ouvriers, Moteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cèrède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LA RÉPUBLIQUE

Compagnie anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Siège social: 28, rue Bergère, à Paris

CH. BARTHE, Directeur - Général

La Compagnie La République fait à ses assurés des avantages plus importants que les autres Sociétés.

Dès ses débuts, elle a pris l'initiative d'intéresser dans ses opérations les communes du Territoire Français en leur abandonnant une part sur ses recettes au profit de leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers, ce qui dégreve d'autant le budget de chaque Municipalité.

Elle leur alloue, en outre, une prime d'encouragement lorsque leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers ont contribué à l'extinction d'un incendie atteignant un risque assuré par la Société.

Pour les demandes d'Agence: Ecrire au Siège de la Compagnie 28, rue Bergère, Paris.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

La Banque Parisienne

Capital: 60 millions Francs

Réserves: 7 Millions 1/2

Siège 5 et 7 rue Chauchat.
Social 12 rue Lepeletier.
A 41, rue de Rennes.
Bureaux B 10, rue Turbigo
auxiliaires C 12, Bd. des Capucines
Au grand-Hôtel.

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES:

Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0
DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS DU PAIR.

5 fr. RÉVEIL

cuivre, portatif, à bryante sonnerie; et 18 fr. Horloge comtoise, Coucou, Cartel, ou Ciel-de-Bœuf.
PENDULES de Chem., en doré, avec sac et globe 20f.
PENDULES de Cheminée, riches, en marbre... 20f.
Envoi des tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie

S'ad. à G. THIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs), ou à ses dépôts qui sont à: PARIS logerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84, MARSEILLE la GRANDE MAISON logerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis 45. Dem. aux directeurs de ces maisons leurs Catalogues spéciaux où figurent Montres, etc. à 6 f. Remontoirs à 6^{ème} et mise à l'heure mec. à 14 f. Montres tout arg. à 15 f. Remontoirs tout arg. hon. ou dame à 22 f. etc.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

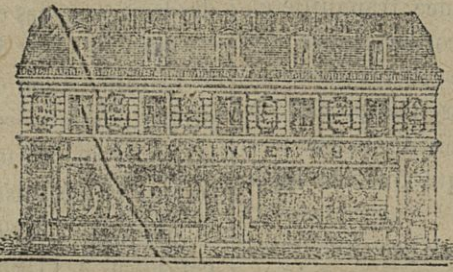
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFÉCTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

A LA CHEMISE DE SOIE

J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE.

NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE

Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi

Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gilis, rue Fénélon 12

Machines Agricoles

Battennes à bras et à manège, Concasseurs, Coupe-racines, Pompes à Chapelet à l'abri de la gelée, Egrenoirs à maïs, Ventilateurs, Hache-paille, Hache-maïs, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au Concours régional de Cahors 1881.

Dépôt: Chez Cangardel, quincaillier, à Cahors.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibernées, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTRIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année

Journal Financier

52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR ANNÉE

2

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres. — Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE